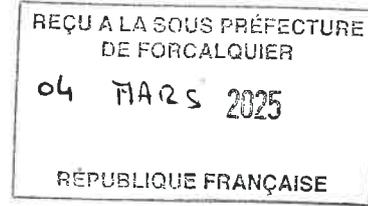




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2025



Délibération n°2025-01

Thème : FINANCES 1

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt du mois de février, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 14 février 2025 s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 29 Membres présents : 23 Pouvoirs : 6 Suffrages exprimés : 29

Étaient présents :

David GEHANT, maire ; Emmanuel LUTHRINGER, adjoint ; Thomas CHERBAKOW, adjoint ; Sylvie SAMBAIN, adjointe ; Charlotte SOULARD, adjointe ; Karima COEURET, adjointe ; Jean- Pierre GEORGE, adjoint ; Sandrine LEBRE, adjointe ; Jacqueline VILLANI, conseillère municipale ; Didier MOREL, conseiller municipal ; Francine GIAY- CHECA, conseillère municipale ; Gérard PETEY, conseiller municipal ; Caroline MASPER, conseillère municipale ; Michel DALMASSO, conseiller municipal ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Aurélie ANNEQUIN, conseillère municipale ; Fabien JOURDAN, conseiller municipal ; Jérémie DENIER, conseiller municipal ; Danièle KLINGLER, conseillère municipale ; Jean- Michel GRES, conseiller municipal ; Charles DANNAUD, conseiller municipal ; Geoffroy GONZALEZ, conseiller municipal ; Adrien NIMSGERN, conseiller municipal.

Étaient représentés :

M. Michel CHAPUIS, conseiller municipal donne procuration à Mme Jacqueline VILLANI
M. Rémy ROTA, conseiller municipal donne procuration à M. Jérémie DENIER
Mme Virginie FAYET, conseillère municipale donne procuration à Mme Elodie OLIVER
Mme Morane SOULIE, conseillère municipale donne procuration à M. David GEHANT
M Lisa MARCEL, conseillère municipale donne procuration à M. Adrien NIMSGERN
Mme Lorraine PRUNET donne procuration à Mme Danièle KLINGLER

Absents excusés :

Michel CHAPUIS, Rémy ROTA, Virginie FAYET, Morane SOULIE, Lisa MARCEL, Lorraine PRUNET.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Elodie OLIVER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2312-1 et L. 5211- 36 qui prévoit que dans les communes de plus de 3500 habitants et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) comprenant au moins une commune de 3500 habitants, un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant le vote du budget. Le DOB représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif ;

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe et son décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016 renforcent le cadre légal du DOB en précisant son contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission s'y rapportant.

CONSIDERANT que le rapport de présentation du DOB doit notamment comporter une présentation de la structure, de l'évolution des dépenses et des recettes, des effectifs, une information sur la structure et la gestion de la dette et les engagements pluriannuels ;

CONSIDERANT que la commune de Forcalquier dispose de 3 budgets : un budget principal, un budget annexe eau et un budget annexe assainissement ;

CONSIDERANT que le présent rapport fait l'objet d'une délibération spécifique prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour chacun des budgets.

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :

- De prendre acte de la tenue du Débat d'orientation budgétaire pour 2025 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal à effectuer toute démarche consécutive à cette décision, et pour les élus ayant reçu délégation à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,
David GEHANT



REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

04 MARS 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
2025
COMMUNE DE FORCALQUIER



COMMUNE DE FORCALQUIER DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ANNEE 2025

Conformément à l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, dans les communes comptant entre 3 500 habitants et 10 000 habitants, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un **rapport d'orientation budgétaire** sur :

- Les orientations budgétaires,
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- Ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Table des matières

PARTIE 1 - Elément de contexte économique	6
1. L'international et l'Europe	6
2. Le contexte national	7
3. Les mesures pour les collectivités relatives à LFI 2025	7
PARTIE 2 - Eléments de diagnostic rétrospectif	9
1. Examen analytique de la section de fonctionnement	9
2. Dualité épargne / endettement.....	13
3. Budgets principal et annexes – vue générale	15
4. Evolutions prévisionnelles	22
PARTIE 3 - Structure et gestion de la dette	27
PARTIE 4 - Orientations budgétaires 2025.....	28
PARTIE 5 - Les budgets annexes de la commune.....	32
1. Budget annexe EAU détail par chapitre.....	32
2. Budget annexe ASSAINISSEMENT détail par chapitre	33
PARTIE 6 - Evolutions prévisionnelles des budgets annexes	34
1. Budget annexe EAU.....	34
2. Budget annexe ASSAINISSEMENT	35

PARTIE 1 - Élément de contexte économique

1. L'international et l'Europe

Les prévisions de différents organismes, en particulier celles de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) indiquent que la croissance mondiale devrait ralentir par rapport à la période antérieure au COVID, avec une croissance estimée à 3,1 % dans le monde en 2024 et à 3,2 % de PIB réel en 2025.

Les conséquences de ce ralentissement ne sont cependant pas uniformes. S'agissant des grandes économies, les Etats-Unis bénéficieraient d'une croissance de 2,6 % en 2024 mais celle-ci ralentirait sévèrement pour s'établir à 1,8 % en 2025. S'agissant des pays du G20 celle-ci stagnerait à 3,1 % en 2024 et 2025. La Chine garde une croissance relativement soutenue, mais dans une tendance baissière avec une croissance attendue de 4,9% en 2024 et 4,5% en 2025. Pour la zone euro, les prévisions tablent sur 0,7 % de croissance en 2024 et presque 1,5 % en 2025.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) prévoit une croissance du volume d'échange commerciaux mondiaux de 2,6 % en 2024 et 3,3 % en 2025. Néanmoins, les tensions au Moyen-Orient, les relents inflationnistes persistants, une politique monétaire resserrée avec des taux d'intérêts qui tardent à baisser et les résultats de l'élection américaine de novembre créent un climat d'incertitudes qui pèse sur la croissance.

1. La politique monétaire et l'inflation

Le combat contre l'inflation est en passe d'être gagné avec un repli vers le taux cible. Les chiffres de l'OCDE indiquent 3,43 % d'inflation dans la zone OCDE mais 2,16 % (2,2 % selon la Banque Centrale Européenne) dans la zone euro, 2,05 % aux Etats-Unis et 1,95 % au Japon.

Pour la France, l'inflation sur un an est repassée sous la barre des 2 % au mois d'août 2024 indique l'INSEE. Ceci peut s'expliquer par différents facteurs comme la baisse des taux directeurs par la BCE au début de l'été, une baisse des prix de l'énergie, l'atténuation des tensions au niveau des chaînes d'approvisionnements.

La Réserve fédérale des États-Unis (FED) n'a pas abaissé ses taux directeurs, les maintenant à hauteur de 4,50%. Le 12 septembre 2024, la BCE a annoncé une nouvelle baisse de taux et un resserrement de l'écart entre le taux des opérations principales de refinancement et le taux de la facilité de dépôt, qui est désormais à 3,15%.

Actuellement les taux de refinancement sont :

- Pour la BCE, il est à ce jour de 3,15% contre 3,65% fin 2024 et 4,5% en septembre 2023. Il était nul au 1er janvier 2022.
- Pour la FED, il est à ce jour de 4,50%, contre 4,75% fin 2024 et 5,5% en septembre 2023. Il était de 0,25% au 1er janvier 2022.
- Pour la Bank of England, il est à ce jour à 4,75% actuellement contre 5% fin 2024. Il était de 0,25% au 1er janvier 2022.
- Pour la Bank of Japan, il est à ce jour à 0,50%, contre 0,25% en janvier 2025. Il était également de 0,25% fin 2024.

2. Le contexte national

La Banque de France, se basant sur les données de l'INSEE, table sur une croissance de 0,8 % du PIB en 2024 et 1,2 % en 2025. Une reprise est donc attendue pour l'année 2025.

L'inflation qui est descendue en dessous de 2 % en août 2024 et devrait se stabiliser à 1,7 % en 2025, notamment grâce à une baisse des coûts énergétiques, et un desserrement de la politique monétaire de la part de la BCE, contribuera à une relance de l'économie française.

L'activité, qui devrait restée au ralenti en 2024, se verrait renforcée en 2025 puis en 2026. La baisse des taux directeurs devrait aider cette reprise, d'autant que le contexte économique international est favorable.

	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel	2,6	1,1	0,8	1,2	1,6
IPCH	6,9	5,7	2,6	1,7	1,7
IPCH hors énergie et alimentation	3,4	4,0	2,5	2,2	1,9
Taux de chômage en fin d'année ^{a)}	7,1	7,5	7,6	7,9	7,6

Tableau issue Projections macroéconomiques – Juin 2024 Banque de France

La consommation des ménages serait de nouveau un moteur pour la croissance française au même titre que l'investissement des entreprises qui devrait rebondir en 2025, notamment avec la détente progressive des taux d'intérêt, qui favoriserait les investissements des entreprises selon les mêmes projections de la banque de France.

Les derniers chiffres du chômage indiquent que celui-ci se situe à 7,4% en janvier 2025.

Le pouvoir d'achat des ménages devrait progresser, principalement grâce à la reprise des salaires réels (en tenant compte de l'inflation).

Néanmoins la situation des finances publiques, avec un déficit très élevé de plus de 5,5% du PIB et un endettement au sens de Maastricht de plus de 110% accroît l'incertitude politique liée à la dissolution de l'Assemblée nationale.

3. Les mesures pour les collectivités relatives à LFI 2025

La dissolution de l'Assemblée nationale puis la censure du Gouvernement de Michel Barnier ont fortement perturbé le calendrier budgétaire de l'Etat.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) a été rejeté par l'Assemblée nationale au terme de la procédure de l'article 49.3. Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025, qui poursuivait son parcours au Sénat, est ainsi automatiquement devenu caduque.

Une loi spéciale a été adoptée pour autoriser la perception des impôts existants et le recours à l'emprunt jusqu'au vote d'une loi de finances initiale. Conformément à la loi organique relative aux lois de finances, les dépenses de l'Etat peuvent être autorisées par décrets du Premier ministre, en reconduction des crédits 2024.

Certaines mesures touchant les collectivités sont indépendantes de la loi de finances et pourront entrer en vigueur en 2025. Cela concerne notamment la revalorisation des bases fiscales. L'indexation sur l'indice des prix à la consommation harmonisé, prévue à l'article 1518 bis du CGI, atteint 1,7 %.

Le Gouvernement de François Bayrou a annoncé que la discussion parlementaire sur le PLF et le PLFSS se poursuivra au Sénat puis à l'Assemblée nationale avec une commission mixte paritaire fixée au 30 janvier 2025.

Les collectivités contribueraient toujours au redressement des finances publiques, mais l'effort qui leur serait demandé serait réduit à 2,2 Md € contre 5 Md € dans la première version du PLF.

Cette contribution reposerait sur différentes mesures.

- Instauration d'un fonds de précaution

Dans la première version du PLF, 450 collectivités, dépassant les 40 M€ de recettes réelles de fonctionnement, étaient appelées à participer à l'effort de redressement des comptes publics en contribuant à hauteur de 2 % de leurs recettes de fonctionnement à un « fonds de précaution »

Le Gouvernement de Michel Barnier avait annoncé un assouplissement de la mesure pour épargner la moitié des Conseils départementaux. En compensation, le projet de l'exécutif, modifié par le Sénat, consistait à élargir le nombre de communes contributrices, à plus de 2 000, sur des montants plus faibles de ponction.

Les sommes prélevées seraient intégralement ou quasi intégralement restituées à partir de 2026 aux collectivités ponctionnées.

- Gel des fractions de TVA

Le Sénat avait confirmé le gel, en 2025, des fractions de TVA affectées aux EPCI, Départements et Régions, en compensation de la taxe d'habitation et de la CVAE.

Les fractions 2024 ayant été plus faibles que celles annoncées en début d'année, si cette mesure était confirmée, les intercommunalités auraient à subir une perte préjudiciable de la dynamique d'une partie de leurs recettes.

- Réforme du Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

La première version du PLF reposait sur une réduction du taux de FCTVA de 16,404 %, à 14,85 % à partir du 1er janvier 2025, et limitait le FCTVA aux seules dépenses d'investissement. Le Gouvernement de Michel Barnier était prêt à revenir sur la rétroactivité de la mesure pour les collectivités qui perçoivent le fonds de compensation en décalage d'un ou deux ans. Le Sénat a cependant supprimé la réforme, qui pourrait toutefois être de nouveau présente dans un prochain projet de loi de finances.

- L'évolution du taux de cotisation de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)

Afin de rééquilibrer les comptes de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2025 prévoyait une augmentation de + 4 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux en 2025, puis une augmentation équivalente chaque année jusqu'en 2027. Une mesure appliquée par décret. Il est aujourd'hui probable, à l'issue de l'adoption en première lecture du PLFSS au Sénat, que l'augmentation de 12 points du taux de cotisation soit lissée sur quatre ans jusqu'en 2028. Soit une augmentation de + 3 points en 2025.

- Dotations : vers un abondement de l'enveloppe ?

Dans le premier projet de loi de finances, le montant de l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 2025 restait inchangé par rapport à 2024. Au sein de cette enveloppe en revanche, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et la Dotation de solidarité rurale (DSR) devaient augmenter respectivement de 140 M€ et 150 M€, au détriment donc de la dotation forfaitaire. Le Sénat a adopté, pour éviter une baisse de la dotation forfaitaire une augmentation de l'enveloppe globale de 290 M€.

Dans l'attente de l'adoption de la loi de finances initiale pour 2025, le montant des dotations sera, dans un premier temps, déterminé en fonction des données de population et de revenus connus au 1er janvier 2025, à partir des enveloppes de la loi de finances pour 2024. Les dotations 2025 seront ensuite mises à jour en fonction des enveloppes nationales déterminées par la loi de finances initiale pour 2025.

PARTIE 2 - Eléments de diagnostic rétrospectif

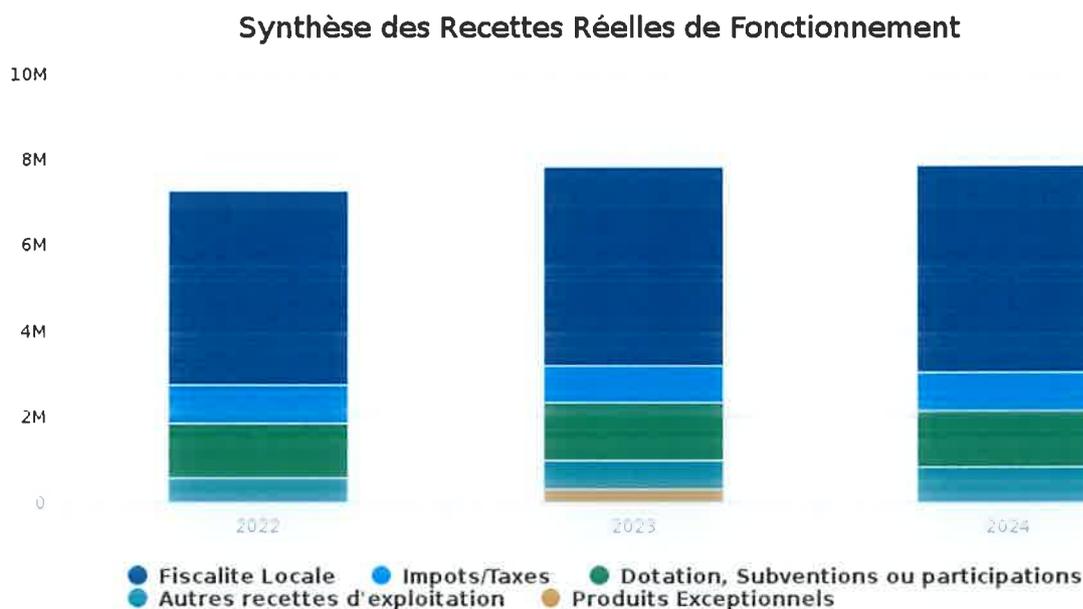
1. Examen analytique de la section de fonctionnement

• Recettes

La structure des recettes réelles de fonctionnement

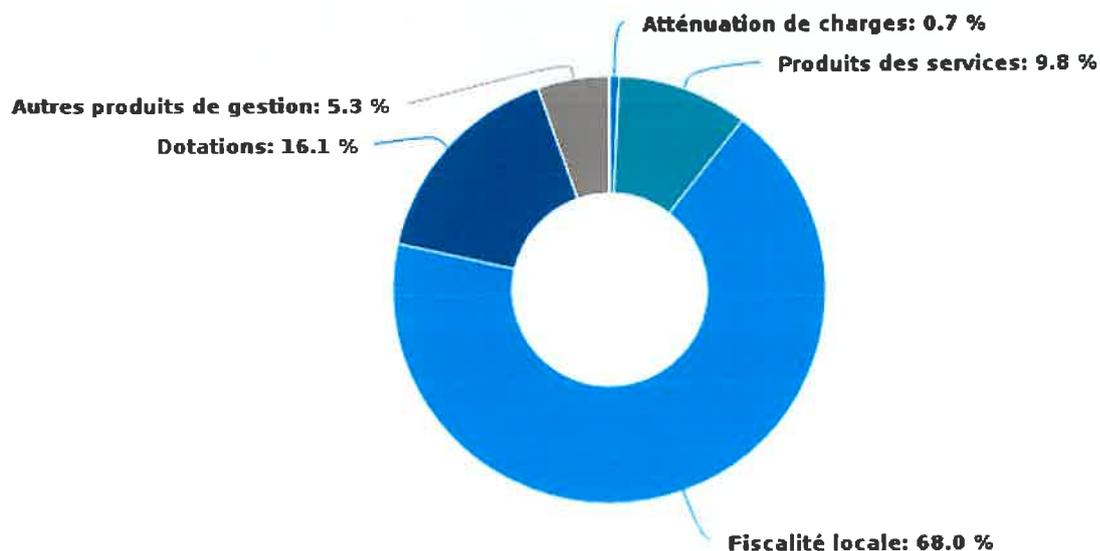
Pour l'exercice 2024, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 8 363 611 €, elles étaient de 8 298 459 € en 2023. Elles se décomposent de la façon suivante :

Synthèse des recettes réelles de fonctionnement



Année	2022	2023	2024
Impôts / taxes	5 398 203€	5 522 521 €	5 711 030 €
Dotations, Subventions ou participations	1 299 762 €	1 354 013 €	1 314 251 €
Autres recettes d'exploitation	1 936 607 €	1 117 756 €	1 331 840 €
Produits exceptionnels	8 881 €	304 566 €	6 490 €
Total recettes réelles de fonctionnement	8 643 453 €	8 298 459 €	8 363 611 €
Evolution en %		-4%	0.78%

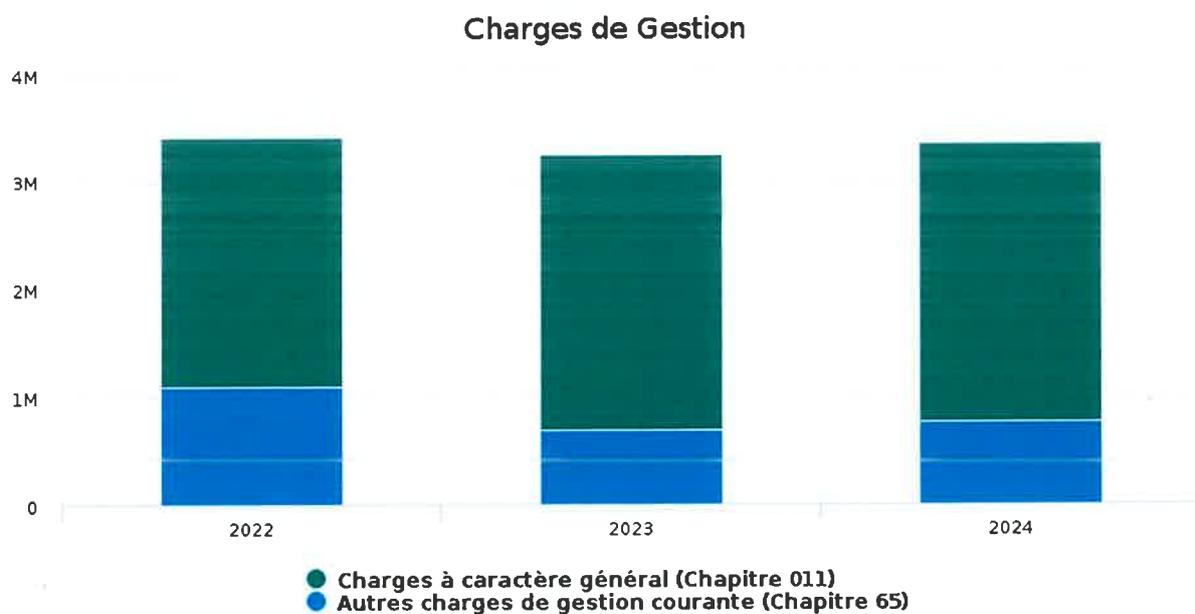
Structure des recettes réelles de fonctionnement



▪ Dépenses

Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

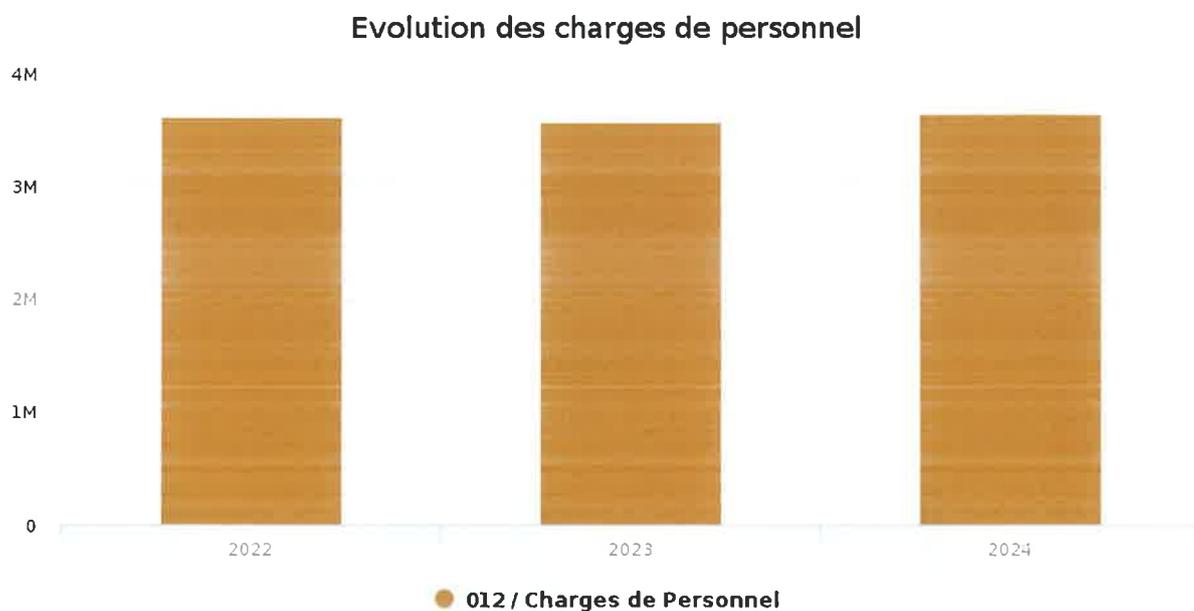
La graphique ci-dessous présente l'évolution des charges de gestion de la commune. En 2024, ces charges de gestion représentent 44,89 % du total des dépenses réelles de fonctionnement.



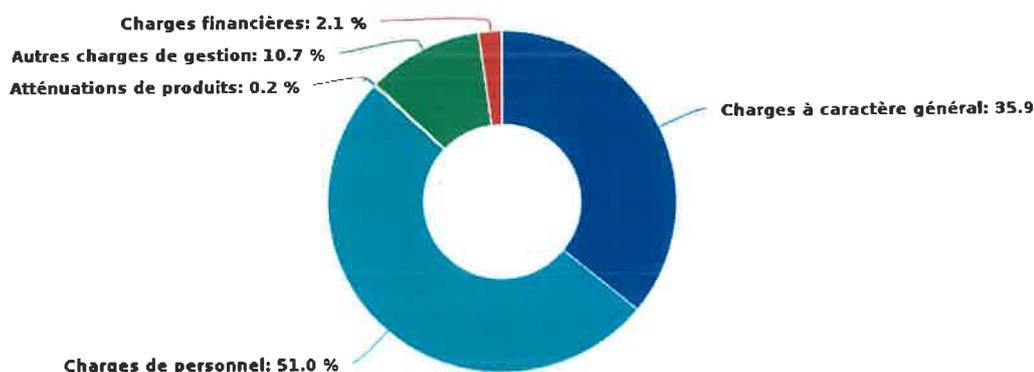
Année	2022	2023	2024
Charges à caractère général	2 321 761 €	2 565 962 €	2 583 654 €
Autres charges de gestion courante	1 096 679 €	682 630 €	770 856 €
Total dépenses de gestion	3 418 440 €	3 248 592 €	3 354 510 €
<i>Évolution en %</i>	-	-4,97 %	3,26 %

Les charges de personnel

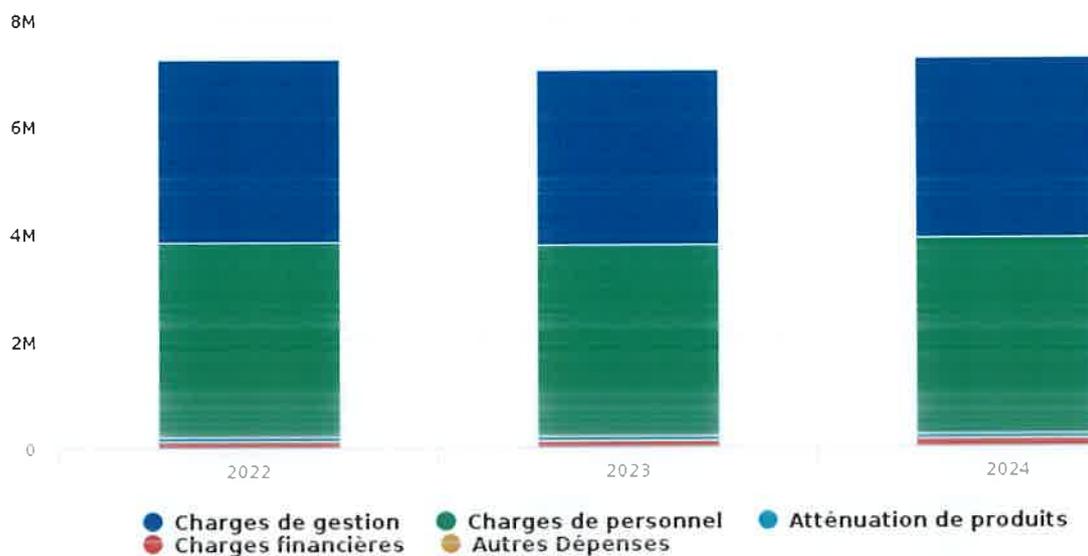
Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de personnel de 2022 à 2024.



Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Synthèse des Dépenses Réelles de Fonctionnement



Année	2022	2023	2024
Charges de gestion	3 418 440 €	3 248 592 €	3 354 510 €
Charges de personnel	3 611 861 €	3 575 887 €	3 649 532 €
Atténuation de produits	84 898 €	91 162 €	88 829 €
Charges financières	137 936 €	113 669 €	132 472 €
Autres dépenses	457 645 €	7 163 €	0
Total dépenses réelles de fonctionnement	7 710 780 €	7 036 473 €	7 225 345 €
Evolution en %	20%	-9%	2,6%

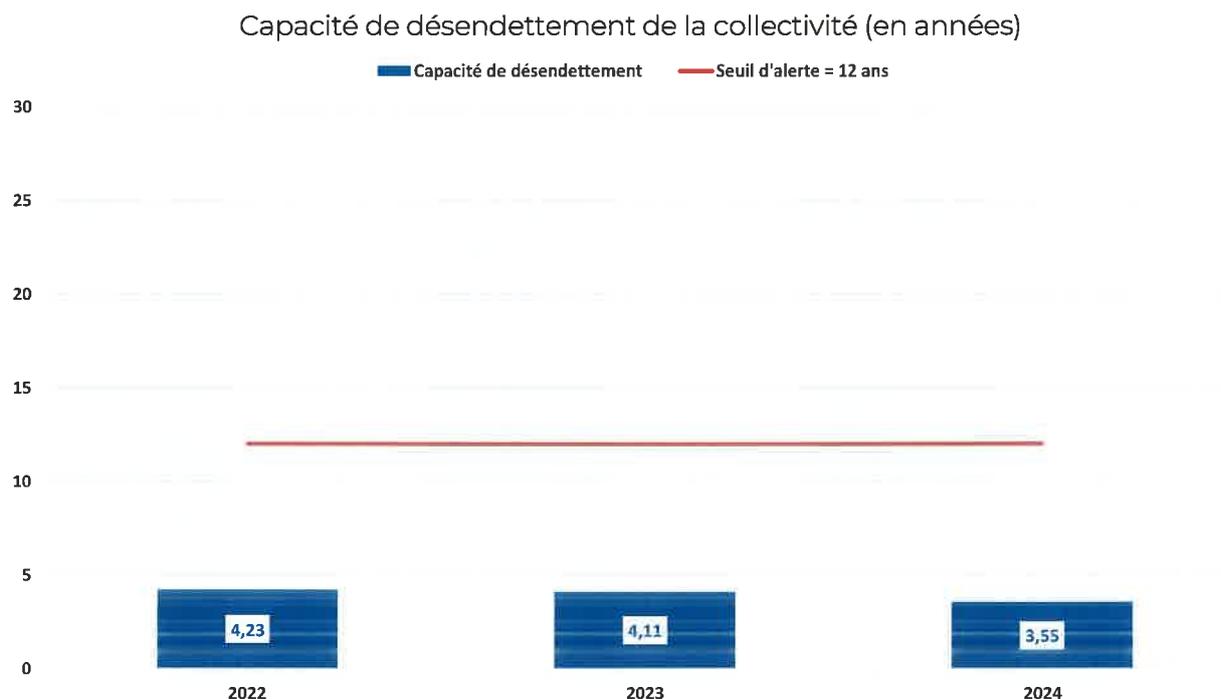
2. Dualité épargne / endettement

La solvabilité de la commune

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation.

Capacité de désendettement de la collectivité



Les épargnes de la commune

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la commune Avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

L'épargne brute, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice ;
- L'autofinancement des investissements.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la commune sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la commune sur l'exercice.

Année	2022	2023	2024	2023/2024 %
Recettes Réelles de fonctionnement	8 643 453 €	8 298 459 €	8 363 611 €	0,7 %
<i>Dont produits de cession</i>	1 875 €	302 100 €	2 636 €	
Dépenses Réelles de fonctionnement	7 710 780 €	7 036 474 €	7 225 345 €	2,6 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	81 €	7 163 €	0 €	
Épargne brute	930 798 €	959 885 €	1 138 266 €	3,12%
Taux épargne brute %	11%	12%	13%	
Amortissement de la dette	668 288 €	644 553 €	594 689 €	-7,73%
Épargne nette	262 510 €	315 332 €	543 577 €	72,38%
Encours de la dette	3 938 765 €	3 944 212 €	3 949 523 €	0,13%
Capacité de désendettement	4,23	4,11	3,55	

Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement de la commune. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la commune en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la commune ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et pouvoir emprunter.

3. Budgets principal et annexes – vue générale

Budget principal base CA	CA 2023	CA 2024
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES FONCTIONNEMENT	7 982 569,78 €	7 667 767,82 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 486 403,27 €	9 474 612,06 €
<i>Solde</i>	1 503 833,49 €	1 806 844,24 €
INVESTISSEMENT		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 390 576,37 €	4 683 510,21 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 606 247,17 €	2 430 639,33 €
<i>Solde</i>	- 784 329,20 €	- 2 252 870,88 €
Résultat de clôture	719 504,29 €	- 446 026,64 €

Assainissement : base CA	CA 2023	CA 2024
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES FONCTIONNEMENT	97 720,28 €	97 167,90 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	112 736,57 €	167 152,84 €
<i>Solde</i>	15 016,29 €	69 984,94 €
INVESTISSEMENT		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	56 447,32 €	121 415,23 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	650 132,57 €	688 768,04 €
<i>Solde</i>	593 685,25 €	567 352,81 €
Résultat de clôture	608 701,54 €	637 337,75 €

Eau : base CA	CA 2023	CA 2024
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES FONCTIONNEMENT	60 635,42 €	82 840,81 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	681 960,86 €	497 076,38 €
<i>Solde</i>	621 325,44 €	414 235,57 €
INVESTISSEMENT		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 954 363,90 €	1 203 389,85 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 642 554,39 €	1 254 752,27 €
<i>Solde</i>	- 311 809,51 €	51 362,42 €
Résultat de clôture	309 515,93 €	465 597,99 €

A) Budget principal, détail par chapitre :

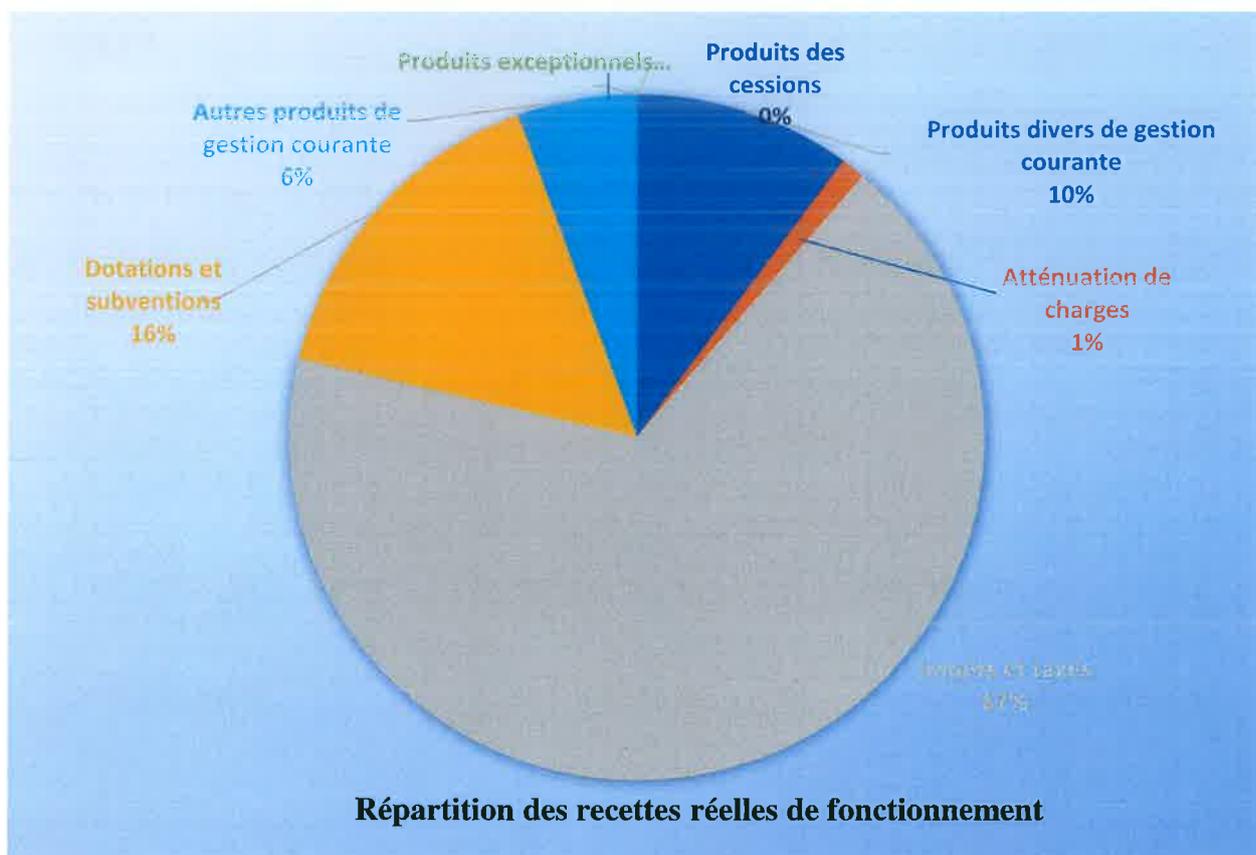
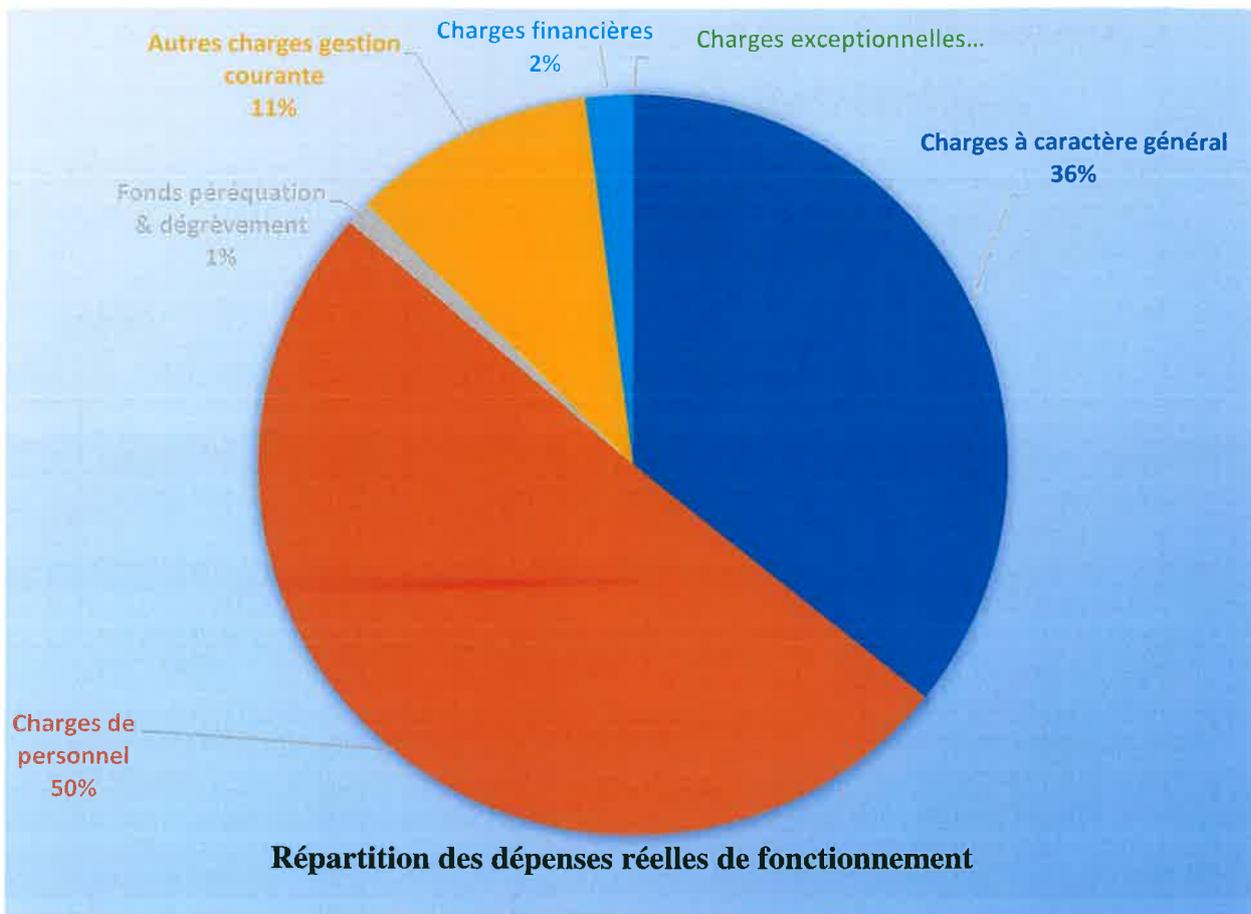
a) FONCTIONNEMENT

Les tableaux suivants synthétisent les dépenses et recettes de fonctionnement réalisées en 2023 et 2024 ainsi que le pourcentage d'évolution des différents postes. Accompagnés de graphiques, ils nous permettent d'appréhender les « grandes masses » du budget communal.

	CA 2023		CA 2024	
	Montant	Analyse en %	Montant	Analyse en %
Dépenses de fonctionnement				
Charges à caractère général	2 565 962,80 €	32%	2 583 654,80 €	34%
Charges de personnel	3 575 887,64 €	45%	3 649 532,42 €	48%
Fonds péréquation & dégrèvements	91 162,00 €	1%	88 829,00 €	1%
Autres charges de gestion courante	682 629,72 €	9%	770 856,40 €	10%
Charges financières	113 668,53 €	1%	132 472,11 €	2%
Charges exceptionnelles	7 162,95 €			
Total des opérations réelles	7 036 473,64 €	88%	7 225 344,73 €	94%
Charges financières ICNE	- 3 641,69 €		23 991,85 €	0%
Charges exceptionnelles	241 791,54 €	3%		
Cessions - sortie d'inventaire	307 710,61 €	4%	2 636,00 €	0%
Dotations aux amortissements	400 235,68 €	5%	415 795,24 €	5%
Total des opérations d'ordre	946 096,14 €	12%	442 423,09 €	6%
TOTAL DEPENSES	7 982 569,78 €	100%	7 667 767,82 €	100%

	CA 2023		CA 2024	
	Montant	Analyse en %	Montant	Analyse en %
Recettes de fonctionnement				
Produits divers de gestion courante	661 926,36 €	7%	820 814,75 €	9%
Atténuation de charges	76 451,79 €	1%	63 291,72 €	1%
Impôts et taxes	5 522 520,91 €	58%	5 711 030,31 €	60%
Dotations et subventions	1 354 014,04 €	14%	1 314 251,56 €	14%
Autres produits de gestion courante	378 979,56 €	4%	447 733,11 €	5%
Produits exceptionnels	2 466,51 €		3 854,42 €	0%
Cessions	302 099,60 €	3%	2 636,00 €	0%
Total des opérations réelles	8 298 458,77 €	87%	8 363 611,87 €	88%
Cessions - sortie d'inventaire	5 611,01 €			
Excédent reporté	1 182 333,49 €	12%	1 111 000,19 €	12%
Total des opérations d'ordre	1 187 944,50 €	13%	1 111 000,19 €	12%
TOTAL DES RECETTES	9 486 403,27 €	100%	9 474 612,06 €	100%

Résultat de fonctionnement	1 503 833,49 €		1 806 844,24 €	
-----------------------------------	-----------------------	--	-----------------------	--



- ***Le contexte social et économique tant mondial que national continue de faire face à des incertitudes majeures.***

L'exercice 2024 s'est inscrit dans un contexte économique et national fortement marqué par l'enlisement de la guerre en Ukraine et sur les Territoires de GAZA, entraînant une crise géopolitique majeure.

A ce contexte s'ajoute un bouleversement climatique aux lourdes conséquences que l'on ne peut plus ignorer.

L'année 2024 a vu la fin de la politique du quoi qu'il en coûte, et l'explosion du déficit national. La baisse des coûts de l'énergie sur 2024 n'a pas été aussi nette que prévue. Le prix du pétrole repart à la hausse.

Le poste « énergies » sur le budget communal 2024 a certes baissé par rapport à l'exercice 2023 mais sans revenir à des niveaux d'avant la crise. Il s'agit d'un des postes les plus importants du chapitre 011 « charges à caractère général ». La commune travaille en partenariat avec le SEDEL service du Parc du Luberon, à une gestion optimisée de ses bâtiments communaux. Les diverses actions mises en place pour les économies d'énergie, ont permis d'atténuer les effets de la variation des coûts de l'énergie. On relève en particulier la pose d'ampoules LED pour l'éclairage public et la baisse significative qui en a résulté.

La commune poursuit ses efforts d'économie et de gestion rigoureuse afin de maintenir l'équilibre financier de sa section de fonctionnement, tout en maintenant un bon niveau de services à sa population.

Dans un monde fracturé à un niveau inédit, les tensions commerciales, le manque d'investissements, l'endettement élevé et les conflits géopolitiques pèsent lourdement sur les perspectives, avec une croissance mondiale qui devrait rester inférieure aux niveaux d'avant la pandémie. L'année 2025 risque de connaître un approfondissement de la crise de la dette, une croissance stagnante et une productivité en berne dans un contexte de désordre mondial croissant et de tensions commerciales.

Sur le plan national et en raison de la succession des gouvernements, l'élaboration du budget 2025 est difficile. Les collectivités territoriales sont dans l'incertitude quant à savoir à quel niveau elles devront participer au redressement du déficit national.

Le budget de fonctionnement 2025 de la commune sera à n'en pas douter impacté par ces facteurs. Pour faire face, une gestion rigoureuse s'impose et des économies devront être faites sur l'ensemble des lignes budgétaires.

b) INVESTISSEMENT

	CA 2023		CA 2024	
	Montant	Analyse en %	Montant	Analyse en %
Dépenses d'investissement				
Emprunts et dettes assimilés	644 553,51 €	15%	594 689,32 €	13%
Différence sur réalisation immobilière	5 611,01 €			
Immobilisations incorporelles	29 968,09 €	1%	23 078,27 €	0%
Subvention équilibre	6 195,61 €		13 582,39 €	0%
Immobilisations corporelles	196 536,04 €	4%	680 427,79 €	15%
Immobilisations en cours	1 897 964,22 €	43%	2 551 985,96 €	54%
Total des opérations réelles	2 780 828,48 €	63%	3 863 763,73 €	82%
Opérations patrimoniales (sous mandat)	7 025,45 €		35 417,28 €	1%
Déficit d'investissement	1 602 722,44 €	37%	784 329,20 €	17%
Total des opérations d'ordre	1 609 747,89 €	37%	819 746,48 €	18%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 390 576,37 €	100%	4 683 510,21 €	100%

Recettes d'investissement				
Dotations et fonds divers	1 420 420,64 €	39%	797 781,94 €	33%
Subventions d'investissement	575 871,06 €	16%	579 008,87 €	24%
Emprunts et dettes assimilées	653 192,19 €	18%	600 000,00 €	25%
Total des opérations réelles	2 649 483,89 €	73%	1 976 790,81 €	81%
Différences sur réalisations biens	278 747,52 €	8%		
Opérations patrimoniales	7 025,45 €	0%	35 417,28 €	1%
Cessions d'immobilisations	28 963,09 €	1%	2 636,00 €	0%
Stocks régularisation	241 791,54 €	7%		
Amortissements	400 235,68 €	11%	415 795,24 €	17%
Total des opérations d'ordre	956 763,28 €	27%	453 848,52 €	19%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 606 247,17 €	100%	2 430 639,33 €	100%

Résultat d'investissement	-	784 329,20 €	-	2 252 870,88 €
---------------------------	---	--------------	---	----------------

Résultat de clôture		719 504,29 €	-	446 026,64 €
----------------------------	--	---------------------	---	---------------------

c) RATIOS DE LA COMMUNE

L'article R 2313-1 du CGCT énonce onze ratios synthétiques que doivent présenter les communes de plus de 3 500 habitants dans leur débat d'orientation budgétaire, le tableau ci-dessous présente l'évolution de ces onze ratios de 2022 à 2024.

Ratios / Année	2022	2023	2024
1 - DRF € / hab.	1 478,95	1 349,87	1 390,89
2 - Fiscalité directe € / hab.	737.58	789.27	819.18
3 - RRF € / hab.	1 659,33	1 592,79	1 604,68
4 - Dép d'équipement € / hab.	380.7	408.96	627.22
5 - Dette / hab.	756,15	757,05	736,03
6 DGF / hab	191.25	199.37	206.31
7 - Dép de personnel / DRF	46,88 %	50,85 %	50,34 %
8 - CMPF	151.18 %	150.35 %	146.54 %
8 bis - CMPF élargi	-	-	-
9 - DRF+ Capital de la dette / RRF	96,86 %	92,52 %	93,79 %
10 - Dép d'équipement / RRF	22,94 %	25,68 %	39,09 %
11 - Encours de la dette /RRF	45,57 %	47,53 %	47,22 %

Définition des ratios

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvements réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée).

Ratio 2 bis = Produit des impositions directes/population. En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour reversements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la commune, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).

Ratio 5 = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la commune.

Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la commune ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la commune.

Ratio 8 = Coefficient de Mobilisation du Potentiel Fiscal : Indicateur général de pression fiscale, égal au rapport entre le produit des quatre taxes et le potentiel fiscal « corrigé » (i.e. calculé sans l'ajout de la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de taxe professionnelle). Il n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU.

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette)/RRF : capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la commune au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 11 = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

4. Evolutions prévisionnelles

Afin de décider des orientations budgétaires, il convient d'appréhender les évolutions prévisionnelles des dépenses comme des recettes des différents budgets, chacun comportant une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Si de nombreuses données ne sont pas connues à ce jour, les alinéas qui suivent ont vocation à dresser un point de situation afin d'appréhender globalement la situation communale aujourd'hui et les évolutions possibles dans les années à venir.

A) Budget principal

- **FONCTIONNEMENT**

- *Dépenses de fonctionnement*

- Parmi les dépenses réelles, environ 50% sont consacrées aux charges de personnel.

Evolution de la masse salariale

CHAPITRE 012 : EVOLUTION AN 2021 à AN 2024							
FONCTIONNEMENT	CA 2021	Variation	CA 2022	Variation	CA 2023	Variation	CA 2024
	Montant	2022/2021	Montant	2023/2022	Montant	2024/2023	Montant
Charges de personnel	3 428 448,78 €	5,35%	3 611 862,79 €	-1,00%	3 575 887,64 €	2,06%	3 649 532,42 €

Ce poste de dépenses est lié aux effectifs. A effectif constant, ce poste connaît une évolution annuelle mécanique (1 à 2%) liée au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et aux décisions nationales relatives au reclassement de certaines catégories, éventuelle réévaluation du point d'indice, ...

Après une revalorisation du point d'indice de 1,5% en 2023 ; en 2024 5 points d'indice majoré ont été attribués à tous les agents de la fonction publique.

Les 2 contrats d'apprentissage affectés à la Crèche municipale ont été maintenus sur 2024. Fin 2023 la Caisse d'Allocations Familiales 04 a donné son accord et labellisé l'augmentation de places d'accueil à Vocation d'Insertion. Ainsi la capacité d'accueil est passée de 36 à 40 berceaux. Pour faire face à cette augmentation, la commune a dû augmenter le nombre de personnel encadrant afin de se conformer à la réglementation en vigueur fixée par les services de la PMI.

En 2024, le taux de cotisation à la CNRACL (caisse retraite de la fonction publique) a augmenté de 3,26%, passant de 30,65% à 31,65%

Le Sénat a confirmé la hausse de cotisation à la CNRACL prévue au Budget de la Sécurité Sociale.

→ Concrètement, au lieu de trois augmentations successives de 4 points, les collectivités devront se soumettre à quatre augmentations successives de 3 points, jusqu'en 2028. Ce qui fera passer à terme le taux de cotisation de 31,65 % à 43,65 %.

Ces décisions auront un poids certain sur le montant annuel du chapitre 012.

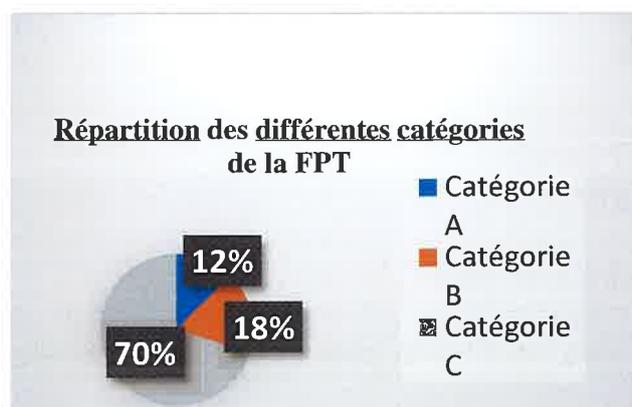
Structure des effectifs

Les données ci-dessous permettent de dresser un profil des effectifs (environ 114 agents).

La commune compte 58% d'agents féminins et 42% d'hommes.

La nature des contrats se répartie comme suit :

Titulaires	Contractuels permanents	Contractuels non permanents
51%	2%	47%

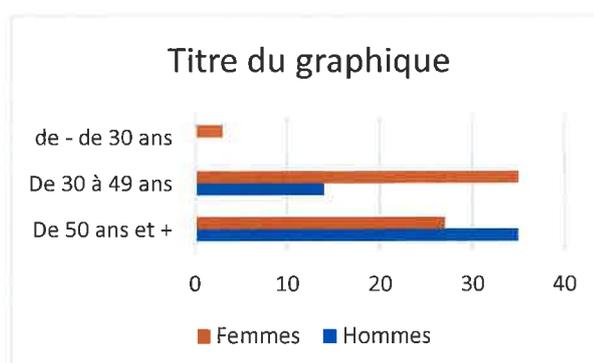


Catégorie	A	B	C	Total
Total agents	14	20	80	114

CHAPITRE 012 : REPARTITION MASSE SALARIALE	
Type de dépenses	TOTAL
Rémunérations et indemnités	2 478 397,07 €
Charges sociales	1 034 143,48 €
Indemnités de retour à l'emploi	33 618,11 €
Apprentis rémunérations	13 200,34 €
Assurance du personnel	65 805,36 €
Action sociale en faveur du personnel	15 760,00 €
Médecine du travail	8 608,06 €
TOTAL	3 649 532,42€

Filières	Administrative	Culturelle	Médico-sociale	Police municipale	Animation	Technique	total
total agents	14	2	17	9	6	66	114

Genre	Femmes	Hommes	TOTAL
Nombre	66	48	114
%	58%	42%	



FORMATION

En 2024, sans compter les périodes « CFA » des apprentis, 92 agents ont suivi des formations dans le cadre de la formation continue équivalant à 29,5 jours, parmi lesquelles :

Poste formations année 2024				
TYPE DE FORMATION	SERVICE	NB D'AGENT	NB DE JOURS	MONTANT
Formation utilisation nouveau logiciel gestion Crèche	Crèche	2	0,5	275,00 €
Formation Gestes et Postures	Divers services	21	3	810,00 €
Police Municipale - Tronc commun	P.Municipale	1	4	500,00 €
Police Municipale - sensibilisation aux risques psychosociaux	P.Municipale	1	2	250,00 €
Police Municipale - maniement armes de poing	P.Municipale	1	6	1 012,50 €
Police Municipale - repérage de la crise suicidaire	P.Municipale	1	2	250,00 €
Police Municipale - entraînement-formation bâton	P.Municipale	4	1	335,00 €
Ecoles - formation orientation des enfants victimes de violences	Divers services	30	1	2 075,00 €
Crèche bilan de compétence	Crèche	1	1,5	1 000,00 €
Formation manipulation des SSI	S.Techniques	8	0,5	288,00 €
Police Municipale - formation prévention éducation routière	P.Municipale	1	3	480,00 €
Organisation et règlementation marché hebdomadaire	Placier	1	1	50,00 €
Crèche - formation cohésion de groupe	Crèche	19	0,5	250,00 €
Crèche - formation communication et jeux	Crèche	19	0,5	200,00 €
Crèche - formation les relations interpersonnelles	Crèche	19	0,5	250,00 €
Vidéoprotection - formation utilisateurs VMS	P.Municipale	1	1	532,80 €
Crèche - formation Méditation Pleine Présence	Crèche	19	0,5	300,00 €
Crèche - Formation aménagement Espace Snoezelen	Crèche	19	1	220,00 €
Formation CAP Petite Enfance	Crèche	2	10 mois	3 617,00 €
Total coût formations an 2024				12 695,30 €

- **34%** des dépenses réelles relèvent des charges à caractère général. Là encore, certains postes augmentent mécaniquement du fait des révisions annuelles des tarifs. Ce poste est également impacté par la hausse des prix des matières premières, des denrées alimentaires et du coût de l'énergie en forte hausse depuis le printemps 2022. Même si une baisse des tarifs a été amorcée, la situation n'est pas revenue à son niveau d'avant crise, et la dépense « énergie » constitue toujours un poste important des dépenses de fonctionnement.

Comme c'est le cas depuis plusieurs années, la commune poursuit la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement.

- Vient ensuite le poste « Autres charges de gestion courantes ». Figurent à ce chapitre, les subventions aux associations, les contributions aux syndicats dont la contribution à l'école privée Jeanne d'Arc, au CCAS....

La commune de Forcalquier adhère aux syndicats suivants : Fourrière de VALLONGUES, CASIC, SDE04 (syndicat d'électrification) ou encore au SIIRF (irrigation agricole et alimentation en eau). Ce dernier a lancé courant 2024 des travaux de création d'un évacuateur de crues pour un montant de 6.8 M€ HT.

Le conseil municipal devra définir ses orientations en matière de soutien au CCAS (92 000 € en 2024) ou encore aux associations : La commune poursuit son soutien au milieu associatif : **282 359 €** ont ainsi été alloués sur le budget 2024

Créé en 2012, le FPIC a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal. Le FPIC permet une péréquation horizontale à l'échelon communal et intercommunal, en utilisant comme échelon de référence l'ensemble intercommunal. Depuis 2021 la commune est à la fois attributaire et contributaire.

FPIC FORCALQUIER	Montant prélevé de droit commun	Montant reversé de droit commun	Solde de droit commun
Montant 2024	73 979 €	72 580 €	- 1 399 €

Les intérêts des emprunts évolueront au rythme des extinctions d'emprunt et des éventuelles nouvelles souscriptions. La dette communale est abordée à l'alinéa 4 du présent rapport.

○ *Recettes de fonctionnement*

Les « grandes masses » des recettes réelles se répartissent ainsi : 60% impôts et taxes, 14% dotations et subventions, 9% produits divers de gestion courante (crèche, cimetière, remboursements divers...), 5% autres produits de gestion courante (loyers, ...), subventions et produits exceptionnels.

Depuis 2021 et la mise en application de la Loi de Finances 2020, le produit de la taxe d'habitation a disparu. La compensation de recette est figée sur le montant perçu pour l'année 2020. Les communes ont perdu le dynamisme de cette recette.

Sur 2024, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives était de **3,9%**.

Sur 2025, une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant de base de calcul pour la taxe foncière est annoncée à hauteur de **1,68%**.

Le conseil municipal vote les taux des taxes (le taux de la taxe d'habitation n'est plus modifiable, celle-ci étant supprimée) et peut ainsi faire varier les recettes. Le tableau qui suit fait la synthèse de l'évolution des taux.

Taxes	2003	2004 à 2022	2023	2024
Taxe d'habitation	15,93%	15,93%	15,93%	15,93%
Foncier bâti	33,58%	31,58%	52,28%	52,28%
Foncier non bâti	87,79%	85,79%	85,79%	85,79%

Dans le chapitre « Impôts et taxes », figure l'attribution de compensation versée par la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne. Pour mémoire, cette attribution est la différence entre le montant de la taxe professionnelle à l'année 2002 (perçue dès 2003 par l'intercommunalité) et les charges transférées.

Concernant les dotations et subventions, les dotations d'Etat représentent 74% de ce chapitre. Entre 2011 et 2020, la commune a enregistré une perte de **-309 420 €** de dotations, en raison de la mise en place d'un Plan de Redressement des comptes publics à l'échelle nationale qui a impacté les ressources des collectivités territoriales. Depuis 2021 le montant des dotations semble se stabiliser avec une légère hausse ces 2 derniers exercices, également constatée en 2024.

Le tableau ci-dessous synthétise l'évolution des dotations entre 2017 et 2024 :

LIBELLE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DGF	454 705 €	449 455 €	437 147 €	431 197 €	421 961 €	421 193 €	422 186 €	421 098 €
DSR	349 090 €	370 236 €	383 566 €	409 583 €	434 321 €	461 588 €	503 515 €	545 585 €
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	96 940 €	104 080 €	103 753 €	111 424 €	112 540 €	113 450 €	112 997 €	108 607 €
TOTAL	900 735 €	923 771 €	924 466 €	952 204 €	968 822 €	996 231 €	1 038 698 €	1 075 290 €
<i>évolution globale par rapport à N-1</i>	-5,67%	2,56%	0,08%	3,00%	1,75%	2,83%	4,26%	3,52%
	-54 181 €	23 036 €	695 €	27 738 €	16 618 €	27 409 €	42 467 €	36 592 €

Les produits divers de gestion courante concernent essentiellement les prestations communales : vente de caveaux, des repas de cantine, de la prestation crèche, entrées de la piscine. Avec une reprise normale du fonctionnement des services, on revient sur des niveaux semblables voire en légère augmentation, à ceux d'avant la crise. La municipalité a renouvelé la gratuité d'entrée à la piscine municipale durant les périodes de fortes chaleurs enregistrées au cours de l'été 2024, comme cela avait été le cas sur les saisons précédentes.

Enfin, les autres produits de gestion courante correspondent aux revenus des immeubles et autres produits plus anecdotiques. En effet, la commune loue et gère, en direct, des logements, commerces ou locaux professionnels.

- **INVESTISSEMENT**

- **Dépenses d'investissement**

Il sera proposé au budget plusieurs investissements, certains pluriannuels. Ces investissements devront être appréhendés en termes de futures dépenses ou économies de fonctionnement, et faire l'objet d'une recherche systématique de financement auprès des partenaires publics.

- **Recettes d'investissement**

Les recettes d'investissements ont plusieurs sources :

- **Recettes provenant de la clôture de l'exercice N-1 :**

Il y a tout d'abord l'excédent reporté de la section d'investissement, lorsque le solde entre les recettes et les dépenses est positif.

L'affectation de résultat est la part de l'excédent de fonctionnement de l'année N-1 qui est basculée en investissement.

- **Recettes provenant de l'exercice annuel :**

Dans les « Dotations et fonds divers », on trouve notamment le FCTVA qui est calculé sur les investissements de l'année précédente. Le montant perçu dépend donc du niveau d'investissements de l'année N-1. A ce chapitre, émarginent également les taxes Urbanisme / Aménagement qui sont relativement stables.

Les subventions d'investissement sont quant à elles liées directement à un projet.

En 2024 en complément des dispositifs de soutien à l'investissement que sont notamment la DETR ou encore la DSIL, le Gouvernement a pérennisé le fonds d'accélération de la transition écologique « **Fonds Vert** », dont l'objectif est d'offrir à toutes les collectivités les ressources nécessaires pour accélérer leur adaptation au changement climatique. Le lancement du Fonds vert 2025 est en cours de préparation.

Ce fonds pérennisé en 2024 à hauteur de **2,5 Mds€** au plan national, poursuit un triple objectif :

- Renforcer la performance environnementale,
- Adapter les territoires au changement climatique,
- Améliorer le cadre de vie.

Il existe d'autres recettes potentielles. D'une part, la commune peut décider de céder des biens de son patrimoine.

D'autre part, pour financer ses projets, la commune peut souscrire des emprunts. Tout emprunt nouveau est une recette l'année de l'emprunt puis il convient de prévoir le remboursement des intérêts et du capital sur la durée définie. Il est dressé un point de la dette à l'alinéa 4 du présent rapport.

Chaque année, la commune prévoit un virement de la section de fonctionnement. Il s'agit du solde dégagé en fonctionnement une fois les dépenses de fonctionnement budgétées. En contrôlant les dépenses de fonctionnement, il est ainsi possible de dégager des recettes pour la section d'investissement.

Parmi les recettes d'investissement figurent enfin les amortissements. C'est une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement. Ils permettent de réinvestir, remplacer les biens amortis. La durée de l'amortissement dépend de son temps prévisible d'utilisation et donc d'usure. Le montant dépend donc des investissements réalisés.

PARTIE 3 - Structure et gestion de la dette

Calendrier d'extinction de la dette

Année de fin de contrat	Organisme	Montant emprunté	Taux	Intérêts / an	Capital / an
2025	DEXIA	1 393 928,00 €	4.18%	4 419,68 €	105 734,07 €
	Crédit agricole	420 557,02 €	0.92%	568,03 €	61 742,70 €
2027	Caisse des dépôts	1 200 000,00 €	4.42%	13 522,30 €	97 600,58 €
2028	Banque postale	2 000 000,00 €	3.40%	31 339,88 €	141 077,60 €
2034	Crédit agricole	450 000,00 €	0.66%	2 002,40 €	29 450,47 €
	Crédit agricole	250 000,00 €	3,47%	8 349,68 €	25 000,00 €
2035	Caisse d'épargne	1 300 000,00 €	2.58%	18 705,23 €	64 705,45 €
	Banque postale	1 000 000,00 €	2.58%	14 388,64 €	49 773,44 €
2043	Société Générale	1 000 000,00 €	3.96%	37 394,50 €	50 000,00 €

PARTIE 4 - Orientations budgétaires 2025

Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'investissement :

Le tableau ci-dessous liste les principaux programmes et les années de réalisation.

Programme	Budget prévisionnel (susceptible d'évolution) et subventions	2024	2025	2026
OPAH : aides directes aux administrés de Forcalquier. (programme Petites Villes de Demain)	Budget prévisionnel : 200 000 € HT			
OPAH – RU : études préalables Résorption de l'habitat insalubre (RHI) (programme Petites Villes de Demain)	Budget prévisionnel : 100 000 € HT Subventions possibles : • Etat - ANAH : 50% • Banque des Territoires : 30%			
SPORT : création d'un plateau multisports et parcours santé	Budget prévisionnel : 140 758 € HT Subventions sollicitées : • Agence Nationale du Sport : 37% • Région Sud : 20% • ETAT - DETR : 20%			
SPORT : requalification durable du stade d'athlétisme (réhabilitation des terrains, piste d'athlétisme...)	Budget prévisionnel : 746 000 € HT Subventions sollicitées ou en cours : • Région Sud : 45% • Conseil Départemental 04 : 35%			
Rénovation énergétique et réhabilitation du Grand Carré	Budget prévisionnel : 492 000 € HT Subventions sollicitées ou en cours : • Région SUD : 31.50% • DSIL 2023 : 20% • CCFML – PACTE 2022 : 18.90%			
CATHEDRALE – phase II : aile nord + façade + autel, dont travaux complémentaires sur contreforts et parements élévations Nords	Budget prévisionnel : 910 000 € HT Subventions sollicitées ou en cours : • Région SUD = 32.82% • DSIL 2021 = 20% • DRAC = 19.47% • CRCA = 2.67% (convention mécénat)			

Programme	Budget prévisionnel (susceptible d'évolution) et subventions	2024	2025	2026
Réhabilitation énergétique du Musée municipal	Budget prévisionnel : 400 000 € HT. • ETAT - Fonds vert = 42% - • REGION = 25% -			
SERVICES TECHNIQUES DE LA VILLE - acquisition de véhicules	Budget prévisionnel : 216 000 € HT Subventions sollicitées ou en cours : • ETAT - DETR = 33% • CCPFML = 42% • CG04 - FODAC = 3%			
HOTEL DE VILLE – réaménagement du RDC + sécurisation de la cour des Artisans	Budget prévisionnel : 132 000 € HT Subventions sollicitées ou en cours : • CCPFML = 17% • REGION = 50%			
HOTEL DE VILLE – réhabilitation de locaux pour création d'un Pôle social - CCAS et Epicerie Sociale	Budget prévisionnel : 74 500 € HT Subventions sollicitées ou en cours : • ETAT - DETR = 40% • REGION = 40%			
Création d'une halte routièrè, rue René CASSIN	Budget prévisionnel : 248 000 € HT Subventions sollicitées ou en cours : • DETR 2023 = 40% • Région SUD = 30%			
Jardin d'enfants – sécurisation et aménagements	Budget prévisionnel : 166 000 € HT Subventions sollicitées ou en cours : • DETR 2023 = 30% • Région SUD = 40%			
Enfouissement des réseaux secs de l'Avenue Saint Marc	Budget prévisionnel : 365 831€ HT Subventions sollicitées ou en cours : • ETAT - DETR = 40% • Région SUD = 40%			
Travaux de renforcement de voiries	Budget prévisionnel : 234 110€ HT Subventions sollicitées ou en cours : • CCPFML = 50% • Région SUD = 30%			

Programme	Budget prévisionnel (susceptible d'évolution) et subventions	2024	2025	2026
Pose de panneaux photovoltaïques sur bâtiment SUEZ – zone des Chalus	Budget prévisionnel : 216 700 € HT			
Travaux aménagement nouvel espace pédagogique à l'école maternelle FONTAURIS	Budget prévisionnel : 239 170 € HT Subventions sollicitées ou en cours : • ETAT - DETR = 50% • REGION SUD = 30%			
Travaux extension du cimetière	Budget prévisionnel : 174 000 € HT Subventions sollicitées ou en cours : • ETAT - DETR = 30% • REGION SUD = 50%			
Création d'un Padel	Budget prévisionnel : 80 000 € HT Subventions à solliciter : • REGION SUD = 50% • CD04 = 30%			
Aménagement et requalification de la Place Martial Sicard	Budget prévisionnel : 400 000 € HT Subventions sollicitées ou en cours : • ETAT = 30% • REGION SUD = 50%			
Cathédrale - phase III (restauration et aménagements intérieurs)	Budget prévisionnel : 1 000 000 € HT Subventions à solliciter : • DRAC = 20% • ETAT = 20% • REGION SUD = 40%			
Complexe Sportif - réhabilitation et rénovation de la salle d'escalade	Budget prévisionnel : 341 000 € HT Subventions sollicitées ou en cours : • ETAT (Fonds vert) = 30% • REGION SUD = 50%			

AUTRES PROJETS

Parmi les projets de fonctionnement à venir, il semble pertinent d'évoquer les actions suivantes dans le domaine de :

La programmation culturelle et festivités ; forte du succès rencontré par les éditions précédentes, la commune reprogrammera sur 2025 des événements comme : Festiloups, Forca'mômes : festival de spectacle vivant, journée de la santé, Forca Run, pérennisation des actions hors les murs (dans les quartiers, concerts et théâtre), Festivités de Noël, Musée et ses expositions, Fête des associations...

Durant le 1^{er} semestre 2025, mise en place d'une programmation culturelle inédite qui prévoit l'organisation de concerts et spectacles d'envergure :

- Compagnie Grenade Tandem
- Hatik en tournée
- Laura CALU
- Rodéo Hors-Les-Murs

L'action sociale, poursuite de l'opération « bourse au permis de conduire » sachant que l'âge du permis de conduire a été avancée à 17 ans.

Après travaux de rénovation de locaux au sein de l'Hôtel de Ville, création d'un Pôle Social- CCAS qui gèrera notamment en direct, l'Épicerie Sociale.

Du Sport et de la santé :

☞ Poursuite des ateliers de prévention pour les proches aidants, du programme « grandir en forme » pour lutter contre le surpoids et la sédentarité des enfants et la mise en place d'une antenne « sport sur ordonnance » afin d'améliorer la santé globale du patient et rompre l'isolement social.

☞ Accueil d'une étape du Tour de La Provence (course cycliste)

PARTIE 5 - Les budgets annexes de la commune

1. Budget annexe EAU détail par chapitre

FONCTIONNEMENT	CA 2023		CA 2024	
	Montant	Analyse en %	Montant	Analyse en %
Dépenses de fonctionnement				
Charges à caractère général (essentiellement achat eau)	13 562,43 €	22%	14 995,16 €	18%
Charges financières	24 239,84 €	40%	45 012,50 €	54%
Dotation aux amortissements	22 833,15 €	38%	22 833,15 €	28%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	60 635,42 €	100%	82 840,81 €	100%

Recettes de fonctionnement				
Excédent reporté	554 773,05 €	81%	309 515,93 €	62%
Amortissement subvention	2 854,80 €	0%	64 116,68 €	13%
Vente produits et prestations	124 333,01 €	18%	123 443,77 €	25%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	681 960,86 €	100%	497 076,38 €	100%

Résultat de fonctionnement	621 325,44 €		414 235,57 €	
----------------------------	--------------	--	--------------	--

INVESTISSEMENT	CA 2023		CA 2024	
	Montant	Analyse en %	Montant	Analyse en %
Dépenses d'investissement				
Déficit investissement reporté			311 809,51 €	26%
Amortissement subvention	2 854,80 €		64 116,68 €	5%
Opérations patrimoniales	417 285,12 €	14%	110 688,53 €	9%
Emprunts et dettes assimilés	30 513,06 €	1%	55 988,50 €	5%
Immobilisations corporelles			7 680,00 €	1%
Immobilisations en cours	2 503 710,92 €	85%	653 106,63 €	54%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 954 363,90 €	100%	1 203 389,85 €	100%

Recettes d'investissement				
Excédent reporté	39 193,00 €	1%		
Affectation du résultat			311 809,51 €	25%
Opérations patrimoniales	417 285,12 €	16%	110 688,53 €	9%
Subventions d'investissement	645 958,00 €	24%	698 732,55 €	56%
Autres immobilisations financières	417 285,12 €	16%	110 688,53 €	9%
Emprunts	1 100 000,00 €	42%		
Amortissements	22 833,15 €	1%	22 833,15 €	2%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 642 554,39 €	100%	1 254 752,27 €	100%

Résultat d'investissement	- 311 809,51 €	-12%	51 362,42 €	4%
---------------------------	----------------	------	-------------	----

Résultat de clôture	309 515,93 €	12%	465 597,99 €	37%
----------------------------	---------------------	------------	---------------------	------------

2. Budget annexe ASSAINISSEMENT détail par chapitre

FONCTIONNEMENT	CA 2023		CA 2024	
	Montant	Analyse en %	Montant	Analyse en %
	Dépenses de fonctionnement			
Charges à caractère général	4 385,71 €	4%	4 809,00 €	5%
Autres opérations d'ordre	975,67 €	1%		
Dotation aux amortissements	92 358,90 €	95%	92 358,90 €	95%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	97 720,28 €	100%	97 167,90 €	100%

Recettes de fonctionnement				
Excédent reporté	17 925,69 €	16%	15 016,29 €	9%
Vente produits et prestations	45 881,72 €	41%	35 321,89 €	21%
Produits de gestion courante	9 086,81 €	8%	15 422,63 €	9%
Opérations ordre entre section	39 842,35 €	35%	101 392,03 €	61%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 736,57 €	100%	167 152,84 €	100%

Résultat de fonctionnement	15 016,29 €		69 984,94 €	
----------------------------	-------------	--	-------------	--

INVESTISSEMENT	CA 2023		CA 2024	
	Montant	Analyse en %	Montant	Analyse en %
	Dépenses d'investissement			
Opérations ordre entre sections	39 842,35 €	71%		
Amortissement subv équipement			101 392,03 €	84%
Immobilisations en cours	16 604,97 €	29%	20 023,20 €	16%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	56 447,32 €	100%	121 415,23 €	100%

Recettes d'investissement				
Excédent reporté	555 703,72 €	85%	593 685,25 €	86%
FCTVA	1 094,28 €		2 723,89 €	0%
Opérations ordre entre sections	975,67 €			
Amortissements	92 358,90 €	14%	92 358,90 €	13%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	650 132,57 €	100%	688 768,04 €	100%

Résultat d'investissement	593 685,25 €		567 352,81 €	
---------------------------	--------------	--	--------------	--

Résultat de clôture	608 701,54 €		637 337,75 €	
----------------------------	---------------------	--	---------------------	--

PARTIE 6 - Evolutions prévisionnelles des budgets annexes

1. Budget annexe EAU

En propos liminaire, il convient de rappeler que la gestion de la distribution et vente de l'eau sont assurées par la SEM, société des eaux de Marseille, titulaire de la délégation de service public. La DSP a été renouvelée pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 par délibération n°2023-56 du 28/11/2023. La SEM assume des dépenses et perçoit des recettes à ce titre.

Annuellement est arrêté le rapport annuel du délégataire, dit RAD. La commune rédige et vote le rapport sur la qualité du service (RPQS) qui rend compte du service rendu et du prix aux abonnés.

• Section de fonctionnement

La commune assume trois dépenses principales :

- La contribution au SIAEP. Ce poste de dépense est amené à augmenter car le syndicat doit procéder à des investissements conséquents sur la station de potabilisation des Bories (filtration et redimensionnement), en lien avec les préconisations d'un éventuel schéma directeur. Le montant des travaux et emprunts sera répercuté sur la contribution.
- La dotation aux amortissements ;
- Le remboursement des intérêts de l'emprunt en cours sur ce budget.

En termes de recettes, la commune perçoit la surtaxe « Eau » qui est fixée par délibération du conseil municipal.

La délibération du conseil municipal n°2012-114 en date du 3/12/2012 fixe le montant de la surtaxe abonnement eau : 4,18 € par semestre et la surtaxe consommation eau : 0,37 € par m³, prélevée par le délégataire puis reversé à la commune.

Cette recette est susceptible d'évolution si le conseil décide de revoir le taux de cette taxe. Le coût de construction du nouveau réservoir d'eau potable qui a été largement financé n'aura pas d'impact.

Le reste des recettes provient de l'excédent reporté de l'année N-1.

• Section d'investissement

La commune garde la charge de l'entretien des réseaux d'eau potable et d'un certain nombre de travaux qui ne figurent pas dans les travaux confiés à la SEM.

La phase construction du nouveau réservoir d'eau potable a été achevée courant 2024. Coût de l'ouvrage (y compris la maîtrise d'œuvre) est de **2 817 053,34 €HT**, sur un montant total d'opération chiffré à 3 531 671 € sachant que cette somme comprend également le volet démolition de l'ancien réservoir.

Depuis novembre 2024, la ville est desservie en eau potable provenant du nouveau réservoir.

Après une phase d'observation et de « rodage » du nouveau réservoir qui devrait durer jusqu'à l'automne 2025, l'ancien réservoir sera vidé.

Des études seront lancées notamment sur la structure, afin d'appréhender au mieux la phase désaffectation de l'ancien réservoir et éventuellement sa démolition.

Ne sont pas à l'exclure en cours d'exercice des travaux dits « urgents » sur les réseaux pour palier à d'éventuels casses ou remplacements obligatoires (exemple : plomb non identifié dans les précédentes campagnes de remplacement des équipements en ce matériau).

Les recettes d'investissement sont l'excédent reporté lorsque le résultat des recettes – dépenses d'investissement est positif, les éventuelles subventions mobilisées pour les programmes conduits, et enfin, éventuellement les emprunts souscrits.

Sur 2023 un emprunt a été réalisé auprès de la BANQUE POSTALE, à hauteur de **1 100 000 €** pour le financement des travaux du réservoir.

- **Dettes – budget Eau**

Calendrier d'extinction de la dette :

Année de fin de contrat	Organisme	Montant emprunté	Taux	Intérêts / an	Capital / an
2038	B.POSTALE	1 100 000 €	3,95%	39 309,33 €	58 233,03 €

2. Budget annexe ASSAINISSEMENT

En propos liminaire, il convient de rappeler que la gestion et le traitement des eaux usées sont assurées par la SEM, société des eaux de Marseille, titulaire de la délégation de service public. La DSP a été renouvelée pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2024. Délibération n°2023-57 du 28/11/2023.

La SEM assume des dépenses et perçoit des recettes à ce titre.

Annuellement est arrêté le rapport annuel du délégataire, dit RAD. La commune rédige et vote le rapport sur la qualité du service (RPQS) qui rend compte du service rendu et du prix aux abonnés.

- **Section de fonctionnement**

Outre les amortissements des équipements d'assainissement, la commune n'a quasiment pas de dépenses de fonctionnement sur ce budget annexe.

Les principales recettes sont :

- La taxe de raccordement à l'égout pour les constructions nouvelles. Le montant de cette participation au raccordement à l'égout a été fixé à 2 300 € par branchement par délibération du conseil municipal n°2011-095 en date du 7/12/2011 ;
- La surtaxe d'assainissement qui est de 0,08 € par m³ conformément à la délibération du conseil municipal n°2012-114 en date du 3/12/2012, prélevée par le délégataire puis reversée à la commune. Le conseil municipal peut décider de modifier cette surtaxe.
- La prime épuration de l'agence de l'eau. Après une forte baisse enregistrée en 2019, on note une légère augmentation depuis 2021, même si la tendance est à une baisse de ce type d'aide. On ne retrouvera pas les niveaux d'aides versées il y a quelques années.

- **Section d'investissement**

La commune garde la charge de l'entretien des réseaux d'eaux usées, des stations d'épuration ainsi qu'un certain nombre de travaux qui ne figurent pas dans les travaux confiés à la SEM.

Les travaux importants de mise aux normes de nos réseaux d'eaux usées entrepris ces dernières années ont permis à la commune de faire une pause entre 2021 et 2023 dans ses investissements.

La commune doit entreprendre courant 2025, des travaux de mise aux normes de ses stations d'épuration. Le montant de l'opération est évalué à la somme de **148 600 €HT**. Des demandes de subvention ont été déposées auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental 04 et de l'Etat sur crédits DETR.04/03/2025

Les recettes d'investissement sont également l'excédent reporté lorsque le résultat des recettes – dépenses d'investissement est positif, l'affectation de résultat, les éventuelles subventions mobilisées pour les programmes conduits, et enfin, les éventuels emprunts souscrits.

A ce jour, sur ce budget annexe, il n'y a aucun emprunt.